

Image not found or type unknown



garantie decennale pour un mur d'enceinte

Par **herold**, le **12/04/2011** à **18:12**

le crépis du mur d'enceinte d'une copropriété réalisé après les travaux de celle-ci présente des taches et desolidarise de sa base et ce après deux ans
une garantie decennale peut-elle s'appliquer ou une biennale?
MERCI POUR VOTRE REPONSE